
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 septembre 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 25 septembre 2025 – 16 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, Mme Heidi Ektvedt, M. Benoit Dorais, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais (**par téléconférence**), M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Beny Masella (**par téléconférence**), Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu (**par téléconférence**), M. M. Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Jeremy Levi, M. Jocelyn Pauzé et M. Luc Rabouin

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

M. Marc Doret et M. Alain Vaillancourt

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous en ce dernier conseil avant les élections municipales et invite les membres à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Bruce Walker

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

Durant les quatre dernières années, quels sont les accomplissements de l'Administration en ce qui a trait à l'eau, que ce soit au niveau de l'eau potable ou de l'eau usée? / Quel sera le plus gros défi concernant l'eau pour la prochaine Administration, autre que la désinfection de l'eau usée?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u> François Laflamme</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Que pense l'Administration en ce qui concerne l'abolissement de 22 postes de cols bleus accrédités au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)? / Le citoyen demande en quoi cette décision contribue à améliorer la performance, à réduire les coûts globaux ou à renforcer la sécurité publique</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Mandana Masmool Javan</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alex Norris</p>	<p>La citoyenne demande un résumé de la motion inscrite au point 65.01 de l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 / Elle s'interroge sur l'entité responsable dans cette situation, l'Administration ou le Service de police de la Ville de Montréal?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Pierre Paradis</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Est-ce que l'Administration s'engage à assumer les risques associés à la sécurité, à l'accès aux véhicules modifiés du SPVM, ainsi qu'à la gestion des enquêtes d'accréditation pour chaque employé d'une firme privée? / Qui portera la responsabilité du résultat de ce projet?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Romain Gagnon</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alex Norris</p>	<p>Quand l'Administration enjoindra-t-elle le Service de police de la Ville de Montréal d'appliquer de façon neutre et rigoureuse les règlements sur le bruit, l'obstruction et l'intimidation? / Commentaires</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Bettina Karpel</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alex Norris</p>	<p>Questionne la somme dédiée à la sécurité publique durant des manifestations d'un conflit à l'étranger, alors qu'une telle somme pourrait être investie dans les services liés aux personnes en situation d'itinérance / Reformule sa question</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Jean-Pierre Lauzon</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Comment justifier la suppression d'un service sans fournir une preuve d'économie, tout en prenant le risque d'affaiblir la sécurité publique? Et qui assumera la responsabilité si les coûts explosent et que la sécurité des rues en subit les conséquences ? / Questionne la vision de l'Administration et le risque de fragiliser la sécurité publique et la confidentialité policière</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Marc Poulin</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges / Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Est-ce que l'Administration envisage d'adopter l'approche de modification du règlement de zonage dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de permettre des usages conditionnels, visant l'implantation de nouvelles synagogues, mosquées ou autres lieux de culte dans des zones résidentielles, sans passer par une modification formelle du zonage? / Reformule sa question</p>

À 16 h 40, la présidente d'assemblée fait la lecture de cinq questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Caroline Malcolm</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>I did not have a meeting with the STM representative to discuss my safety concerns about a huge STM bus driving on a quiet residential street in Beaconsfield as the STM rep cancelled the August 26th meeting.</p> <p>To simply say, that I just don't want a bus in front of my house is factually wrong as I already have 2 buses driving by. What I strongly object to is the lack of in depth consultation on the proposed bus route in a car dependent neighbourhood. We have speeding issues everywhere and now you want to add a big bus on a narrow, curving street ? The cement is poured and then we consult on safety? As we all know, the devil is in the details and you seem to have forgotten the taxpayer living on the street where the bus will supposedly run. The lack of transparency and distributed responsibility are very disturbing.</p> <p>I did propose solutions – parking at the REM stations ? Smaller buses ? Using the existing bus routes? The West Island is not the Plateau! Taxation without representation!</p>
<i>La question 2 n'a pas été lue</i>	
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Leslie Langevin</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Anne St-Laurent</p>	<p>Cher fonctionnaire, merci pour votre travail visant à rendre Montréal propre et verte. Cependant, avec la hausse des coûts partout, je ne peux plus prioriser l'achat des fournitures nécessaires à ces services (sacs bleus, sacs à feuilles, sacs à compost, etc.). Serait-il possible de fournir au moins des sacs à compost ? Nous apprécions l'idée que Montréal prenne un virage vert, mais l'achat de sacs devient trop coûteux. Merci de votre consideration :)</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Lindsay Gagnon</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Benoit Dorais</p>	<p>J'ai remarqué qu'il n'a pas de bouée de sauvetage le long du Canal Lachine ainsi que des échelles d'urgence. Si une personne tombe à l'eau, elle risque de se noyer. Il serait important d'en mettre un peu partout le long du Canal.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Ryan Dargis</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>In ile bizard alone we have pierrefonds Blvd, the bridge and now we are building street lamps adding unnecessary stop signs that some trucks hit causing damage. Do you think it would be wise to perhaps ensure the finishing of one project before starting another? This way traffic can have a somewhat steady flow and for it to not take me 15 min to leave the island of ile bizard though it's more like the island of construction, it typically use to take me 5min.</p>
<i>La question 6 n'a pas été lue</i>	
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Randhir Kochhar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Alex Bottausci</p>	<p>i installed awning front door of my property back in 2023, recv'd command from condio syndicat to forcibly remove it do they have the legal right to that since me and my wife is legal owner of it?</p>

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 16 h 49. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 49, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de : Pourquoi ne pas avoir un débat sur le sujet des prières de rue en
Mme Dida Berku contexte avec la *Loi sur la laïcité de l'État* du gouvernement de
Québec / Reformule sa question

Réponse de :
M. François Limoges

Question de : Questionne le protocole du Service de police de la Ville de Montréal de
M. Alex Bottausci tirer des coups de feu dans un quartier résidentiel / Commentaires

Réponse de :
M. Alex Norris

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 58 et remercie les élus-es pour leurs questions.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 58, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0534

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en retirant les points 51.01 et 65.01.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein

03.01

CG25 0535

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 août 2025, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 août 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 septembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 59, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 août 2025.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2025.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 août 2025.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 17 h, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Sophie Mauzerolle

--- Dépôt d'une réponse de Mme Sophie Mazerolle à M. Tim Thomas relativement à sa question concernant le délai du projet du corridor Jacques-Bizard, posée lors du conseil d'agglomération du 19 juin 2025.

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 17 h 01, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG25 0536

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

7 – Dépôt

À 17 h 01, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG25 0537

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2024

Le porte-parole d'assemblée M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2024, constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1257404001

CG25 0538

Dépôt du Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide, et le conseil en prend acte.

07.02 1250157001

CG25 0539

Dépôt du rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de mi-année 2025 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03

11 - Dépôt de pétitions

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0540

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 401 351,15 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 350 941 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1504;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la 1^{ère} prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 167 792,63 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles dans divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Les portes JPR inc. (CG23 0409) :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Les portes JPR inc.	1	219 233,79 \$
Les portes JPR inc.	2	197 267,77 \$
Les portes JPR inc.	3	171 649,25 \$
Les portes JPR inc.	4	163 891,16 \$
Les portes JPR inc.	5	176 299,66 \$
Les portes JPR inc.	6	155 739,14 \$
Les portes JPR inc.	7	83 711,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 233 558,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257157011

CG25 0541

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 576,45 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011), majorant ainsi le montant total du contrat à 286 218,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la 1^{ère} prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 63 813,71 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, dans divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Les portes JPR inc. (CG23 0011);
- 2- d'autoriser une dépense de 12 762,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257157010

CG25 0542

Accorder 13 contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour les services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 12 032 934,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-21021 (12 soum.)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21021;

Lot	Montant (Taxes incluses)
1	452 481,10 \$
2	746 273,20 \$
3	437 086,84 \$
4	607 146,39 \$
5	1 143 176,26 \$
6	484 897,04 \$
7	1 013 844,31 \$
8	833 429,12 \$
9	981 754,99 \$
10	1 095 356,91 \$
11	842 878 \$
12	1 014 834,56 \$
13	374 287,09 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 005 489,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257157012

CG25 0543

Accorder un contrat à NCH Canada inc., pour des services et des produits spécialisés en traitement d'eau pour les tours de refroidissement de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 560 034,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à NCH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services et des produits spécialisés en traitement d'eau pour les tours de refroidissement de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 466 695,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20703;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 339,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de NCH Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1250163001

CG25 0544

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 539 299,65 \$, taxes incluses, pour le transport et l'élimination des rejets de tamisage du compost produit au Complexe Environnemental Saint-Michel (CESM) dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CE23 1983), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 013 074,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 314 261,17 \$, taxes incluses, pour le transport et l'élimination des rejets de tamisage du compost produit au Complexe Environnemental Saint-Michel (CE23 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 9 490,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

- 3- d'autoriser une dépense de 119 717,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 95 830,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259634003

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0545

Autoriser la cession d'une entente-cadre conclue avec Valosphère Environnement inc. à Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte (CG23 0336)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 23-19890 (CG23 0336) de Valosphère Environnement inc. à la firme Carrière Urbaine Montréal Ouest (CUMO), pour la fourniture sur demande, de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, conformément aux documents de l'appel d'offres et au tableau des montants résiduels joint;

Lot	Montant octroyé (taxes incluses)	Valeur résiduelle de l'entente-cadre (taxes incluses)
6	608 769,63 \$	441 037,63 \$

Adopté à l'unanimité.

20.06 1256987002

CG25 0546

Conclure une entente-cadre avec Corporation Groupe de Filtration Dafco, pour la fourniture de filtres à air pour les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 1 082 222,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21037 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Corporation Groupe de Filtration Dafco, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres à air pour les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation, pour une somme maximale de 941 062,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21037;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 159,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Corporation Groupe de Filtration Dafco;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1259901003

CG25 0547

Conclure une entente-cadre avec VWR International Co., pour l'achat de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 288 754,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21072 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec VWR International Co., pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 254,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21072;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 500,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1250152001

CG25 0548

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 298 509,92 \$, taxes incluses, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour des services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, des boyaux d'incendie, d'éclairage d'urgence et de signalisation d'issues de divers bâtiments de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Protection incendie Viking inc., pour les lots 1 et 2 (CE22 1983), majorant ainsi le montant total des contrats à 1 154 316,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 271 372,65 \$, taxes incluses, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour des services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, des boyaux d'incendie, d'éclairage d'urgence et de signalisation d'issues de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Protection incendie Viking inc., pour les lots 1 et 2 (CE22 1983);
- 2- d'autoriser une dépense de 27 137,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Protection incendie Viking inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255786003

CG25 0549

Conclure des ententes-cadres avec 9152-4629 Québec inc. - Geninovation, Artelia Canada inc., Les Services EXP inc., Solmatech inc., Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., Groupe ABS inc. et AtkinsRéalisis Canada inc., pour les services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 815 966,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21014 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de divers projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21014;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
9152-4629 Québec inc. - Geninovation	1 227 128,18 \$	1
Artelia Canada inc.	1 295 181,88 \$	2
Les Services EXP inc.	1 424 936,91 \$	3
Solmatech inc.	1 289 046,24 \$	4
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	513 052,94 \$	5
Groupe ABS inc.	544 837,78 \$	6
AtkinsRéalisis Canada inc.	521 782,99 \$	7

- 2- de procéder aux évaluations de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninovation, Artelia Canada inc., Les Services EXP inc., Solmatech inc., Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., Groupe ABS inc. et AtkinsRéalisis Canada inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats avec deux options de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1257231053

À 17 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0550

Exercer l'option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 501 302,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion du changement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (lot 3) (CG24 0510), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 1 002 605 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 302,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion du changement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (lot 3) (CG24 0510);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1255607002

CG25 0551

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures, pour des travaux de relocalisation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur un terrain vacant délimité par les rues Tanguay et Poincaré et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Dépense totale de 638 085,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures visant à autoriser des travaux pour la relocalisation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sur un terrain vacant délimité par les rues Tanguay et Poincaré et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit pour une somme de 495 115,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 228,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 741,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1255602001

CG25 0552

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Richard Dupuy, un terrain vacant d'une superficie approximative de 489 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et connu comme étant le lot 1 058 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement social, pour une somme de 137 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Richard Dupuy, un terrain vacant d'une superficie approximative de 489 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et constitué du lot 1 058 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement social, pour la somme de 137 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Richard Dupuy;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1255668002

CG25 0553

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, d'une superficie de 131 399,3 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de passage public à pied et à vélo et à des fins de parc

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, dont le fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 131 399,3 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de passage public à pied et à vélo et à des fins de parc régional, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1254501005

CG25 0554

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la réalisation de l'édition 2025 de l'événement HUB Montréal / Autoriser un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la réalisation de l'édition 2025 de l'événement HUB Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1258180003

À 17 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0555

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à la Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Sommet international du jeu de Montréal (MIGS) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à la Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Sommet international du jeu vidéo de Montréal (MIGS);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1258180005

CG25 0556

Approuver la première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue d'Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2025, un espace d'une superficie de 39 615 pieds carrés situé au 980, rue Guy, pour les besoins du centre opérationnel Sud du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 15 383 616,20 \$, taxes incluses - Dépense totale de 16 044 722,45 \$ (loyer, travaux et taxes inclus)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., un espace situé au 980, rue Guy, d'une superficie de 39 615 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2025, moyennant un loyer total de 15 383 616,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences, payable à Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., représentant une somme totale de 632 362,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1254565007

CG25 0557

Autoriser la réception d'une subvention de 510 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour soutenir les activités du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021) / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 510 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour soutenir les activités de mise en œuvre du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant à 510 000 \$ et autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la réalisation de la poursuite de la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1255540001

CG25 0558

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour des services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans - Dépense totale de 1 138 252,50 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal et un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., fournisseur ayant des droits exclusifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour des services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 138 252,50 \$, taxes incluses, fournisseur ayant des droits exclusifs;
- 2- d'approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de la Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1255438001

CG25 0559

Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie avec Artelia Canada inc. (Lot 1) et AtkinsRéalisis Canada inc. (Lot 2), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux, d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 8 825 135,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21036 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de quatre ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre de projets de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21036;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Artelia Canada inc.	Lot 1	4 277 634,81 \$
AtkinsRéalisis Canada inc.	Lot 2	4 547 500,69 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement d'Artelia Canada inc. et AtkinsRéalisis Canada inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1257631001

À 17 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0560

Accorder sept contrats aux firmes Services d'entretien Alphanet inc. et Service d'Entretien Ménager Vimont inc. pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 860 513,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21073 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21073 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Services d'entretien Alphanet inc.	1	662 250,58 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	3	1 092 182,02 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	4	878 564,50 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	6	827 611,49 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	7	932 186,37 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	8	561 752,27 \$
Service d'Entretien Ménager Vimont inc.	11	762 547,43 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 143 418,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc. et de Service d'Entretien Ménager Vimont inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1257157013

CG25 0561

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 300 000 \$, dont 225 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire / Approuver trois projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$, dont 225 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire :

Organismes	Montants
Équiterre	150 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB)	100 000 \$
Conseil des industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM)	50 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1257956005

CG25 0562

Autoriser une dépense additionnelle de 163 547,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada, dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG25 0022), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 988 103,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 163 547,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de remplacement de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG25 0022), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 988 103,31 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1256459001

CG25 0563

Approuver le projet d'avenant 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1376 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu de la politique d'aide gouvernementale en commun visant à payer au comptant le solde d'une subvention associée à un projet terminé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1376 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu de la Politique d'aide gouvernementale au transport en commun visant à payer au comptant le solde d'une subvention associée à un projet terminé;
- 2- d'autoriser la signature de l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1250145001

CG25 0564

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour le service d'entretien des serveurs Oracle Exadata XM8 spécialisés en base de données, pour la période de 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 164 385,61 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Oracle Canada ULC, pour le service d'entretien des serveurs Oracle Exadata XM8 spécialisés en base de données, pour une durée de 12 mois, soit pour une somme maximale de 142 944,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 21 441,60 \$, taxes incluses, à titre des contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1259834005

À 17 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0565

Conclure une entente-cadre avec VWR International co., pour l'achat de fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 017 730,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21058 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, VWR International Co., le contrat pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 991 296,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21058;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 434,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de VWR International Co.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1255436001

CG25 0566

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$ à Diving Plongeon Canada, pour la tenue d'une Coupe du monde de plongeon de la World Aquatics pour les années 2026 à 2028 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à Diving Plongeon Canada afin de soutenir une étape de la Coupe du monde de plongeon, pour les années 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1258475005

CG25 0567

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 2 542 349,69 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 542 349,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1250094001

CG25 0568

Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 57 500 \$ et une contribution en biens et services de 14 460 \$ à l'université Concordia pour des travaux de recherche sur l'efficacité énergétique et l'optimisation du pompage d'eau potable pour une durée de trois ans et trois mois, à savoir du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2028 / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 57 500 \$ et un soutien technique estimé à 14 460 \$ à l'Université Concordia, pour des travaux de recherche sur l'efficacité énergétique et l'optimisation du pompage d'eau potable, pour une durée de trois ans et trois mois, à compter du 1^{er} octobre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1257100003

CG25 0569

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à Réseau Habitation Femmes de Montréal, un terrain situé dans l'arrondissement de Verdun ayant une superficie de 553,13 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Réseau Habitation Femmes de Montréal, un terrain situé dans l'arrondissement de Verdun, ayant une superficie de 553,13 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2- d'autoriser la Ville de Montréal à signer l'acte de vente conditionnellement à l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) demandée dans le cadre du projet PHAQ pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1255792006

À 17 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0570

Autoriser une dépense additionnelle de 695 323,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau et d'égouts, dans la rue Remembrance, entre la 19^e et la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Excavation E.S.M. inc. (CG25 0067), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 400 119,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 305,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et d'autoriser une dépense additionnelle de 143 018,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égouts, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Excavation E.S.M. inc. (CG25 0067), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 400 119,37 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1256274003

CG25 0571

Conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos Entreprise Canada (lots 1, 2 et 3) et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc. (lots 5 et 8), pour la location à court terme de voitures, camionnettes et fourgonnettes pour le Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes 9 060 327,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21110 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la location à court terme de voitures, de camionnettes et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25- 21110;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	Lot 1: Location de voitures sous-compactes et compactes	828 707,61 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2: Location de camionnettes 4x2	3 199 777,25 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 3: Location de camionnettes 4x4	1 196 717,29 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 5: Location de fourgonnettes	1 509 171,05 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 8: Location de véhicules électriques	815 899,39 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 510 054, 51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement de La compagnie de location d'autos Entreprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1256711007

CG25 0572

Autoriser une dépense additionnelle de 76 000,32 \$, taxes incluses, pour la complétion de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » au Centre de traitement des matières organiques à Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Philippe Allard et Alexandre Burton, artistes agissant sous le nom de Artificiel.org (CG21 0373), majorant ainsi le montant de la dépense totale à 593 387,82 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 63 333,60 \$, taxes incluses, pour la complétion de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » au Centre de traitement des matières organiques à Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Philippe Allard et Alexandre Burton, artistes agissant sous le nom d'Artificiel.org (CG21 0373), majorant ainsi le montant de la dépense totale à 593 387,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 666,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1250552004

CG25 0573

Accorder un soutien financier non récurrent à quatre organismes totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets Changer d'échelle pour l'habitation à but non lucratif / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à quatre organismes totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets Changer d'échelle pour l'habitation à but non lucratif;

Organisme	Montant
Inter-Loge Centre-Sud	600 000 \$
Mission Old Brewery	400 000 \$
Gérer son quartier	500 000 \$
Corporation Mainbourg	500 000 \$

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1258180004

CG25 0574

Approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace par laquelle la Société de transport de Montréal prête à la Ville de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace par laquelle la Société de transport de Montréal (STM) prête à la Ville de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace de la STM;
- 2- d'effectuer un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour l'année 2025, pour une somme de 60 875,55 \$, net de taxes;
- 3- de prévoir un ajustement à la base budgétaire pour l'année 2026 du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour une somme de 121 751,10 \$, net de taxes, dans le cadre du processus actuellement en cours;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1255323013

À 17 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0575

Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente-cadre de regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0617) jusqu'au 29 novembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente-cadre de regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0617) jusqu'au 29 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1259563014

CG25 0576

Autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1259563013

CG25 0577

Approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville prête au Groupe Communautaire L'Itinéraire, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local situé au premier sous-sol de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie de 661 mètres carrés, pour les fins d'une halte-chaleur hivernale pour les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité durant la période hivernale. Le montant de la subvention immobilière est de 65 439 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête au Groupe Communautaire L'Itinéraire, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local au premier sous-sol, de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, de l'annexe l'édifice Lucien-Saulnier, d'une superficie d'environ 661 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour les personnes en situation de vulnérabilité, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1255323014

CG25 0578

Accorder un contrat à Construction MLSR inc., pour des travaux de mise aux normes des salles d'automatisation du bâtiment administratif de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase 1, lot 3) - Dépense totale de 7 497 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEEU-SP2516-150798-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction MLSR inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de mise aux normes des salles d'automatisation du bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (phase 1, lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 247 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2516-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 249 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction MLSR inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1250162001

CG25 0579

Accepter un remboursement maximal d'un montant de 8 000 000 \$ de la Société de transport de Montréal (STM) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 000 000 \$ en 2025 / Approuver la Convention de Services relative au projet du prolongement de la ligne bleue du métro entre la Ville de Montréal et la STM à compter de janvier 2025 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 8 000 000 \$ de la Société de transport de Montréal (STM);
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal relativement au projet du prolongement de la ligne bleue du métro, à compter de janvier 2025 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 000 000 \$ en 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1250803003

À 17 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0580

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels de surveillance de chantier par caméras et drones ainsi que de production vidéo, dans le cadre du contrat accordé à Système d'information Bâtiment Devisubox inc. (CG15 0163)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1601;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services de surveillance de chantier et de production de vidéo, dans le cadre du contrat accordé à Système d'information Bâtiment Devisubox inc. (CG15 0163).

Adopté à l'unanimité.

20.41 1250236001

CG25 0581

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à l'office municipal d'habitation de Montréal afin de construire un immeuble situé au 1300, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1618;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de construire un immeuble situé au 1300, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1257597002

CG25 0582

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée, pour des travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation à des chambres d'aqueduc destinées à la mesure de l'eau construites en 2025 - Dépense totale de 1 376 057,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2540-204900-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1595;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Le Groupe LML Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'électrification et d'instrumentation des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 714,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2540-204900-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1256263001

CG25 0583

Approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal, Fondation, le fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi et Fondation gestion d'actifs afin de renouveler le partenariat entre les organisations dans le déploiement du Fonds en économie circulaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1611;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal, Fondation, Le Fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi et Fondation gestion d'actifs afin de renouveler le partenariat entre les organisations dans le déploiement du Fonds en économie circulaire.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1252885005

CG25 0584

Accorder un contrat à XYZ Technologies inc., pour des travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - Scénographie - Dépense totale de 1 212 856,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no IMM-15975 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, XYZ Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - scénographie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 898 412,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15975;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 682,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 761,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1256891001

À 17 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0585

Accorder un contrat de gré à gré à Ducore Expertise inc., pour les services professionnels de médecins conseils et de médecins désignés pour les services centraux et l'arrondissement de Lachine dans le cadre d'une gestion saine des ressources humaines, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026 - Dépense totale de 296 887,13 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Ducore Expertise inc., pour des services professionnels de médecins conseils et de médecins désignés pour les services centraux et l'arrondissement de Lachine, dans le cadre d'une gestion saine des ressources humaines, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 296 887,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Ducore Expertise inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1259146002

CG25 0586

Autoriser une dépense additionnelle de 515 570,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de budget de variation de quantités, pour la prestation de services, sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense à 9 340 282,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 359 886,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et d'autoriser une dépense additionnelle de 155 683,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense à 9 340 282,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1255035005

CG25 0587

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc., Parsons inc. et Stantec Experts-conseils ltée pour des services professionnels en gestion des impacts et de maintien de la circulation, d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 13 611 315,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20946 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20946 :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Artelia Canada inc.	5 748 750 \$	1
Parsons inc.	3 680 924,63 \$	2
Stantec Experts-conseils ltée	4 181 640,75 \$	3

- 2- de procéder aux évaluations de rendement de Artelia Canada inc., Parsons inc. et Stantec Experts-conseils ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois et ce, uniquement si au terme des 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1257231059

CG25 0588

Conclure une entente-cadre avec YRH inc. (lot 2), pour la prestation de services spécialisés sur demande, en radiocommunication, cellulaire, LoRaWAN et Wi-Fi intérieur, pour une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 241,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20702 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle YRH inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services spécialisés en Wi-Fi intérieur, pour la somme maximale de 612 241,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20702 :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses – excluant contingences, variation de quantités, incidences)
YRH inc.	Lot 2	612 241,88 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de YRH inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1252881009

CG25 0589

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cofomo inc. (lot 1) et Société Conseil Groupe LGS (lot 2) pour les services professionnels en intelligence artificielle d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes 2 247 841,73 \$ - Appel d'offres public 25-21067 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en intelligence artificielle pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21067 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Cofomo inc.	Lot 1 : réalisation de preuve de concept, prototypage et industrialisation de modèles d'IA traditionnelle	674 983,73 \$
Société Conseil Groupe LGS	Lot 2 : réalisation de preuve de concept, prototypage, configuration et intégration de solutions en IA Générative (GenAI)	1 572 858 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc. et de Société Conseil Groupe LGS;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1259859005

À 17 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0590

Conclure une entente-cadre avec AVI-SPL Canada Itée, pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 004 886,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20910 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle AVI-SPL Canada Itée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, soit pour une somme maximale de 2 612 945,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20910;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 941,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AVI-SPL Canada Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1259563016

CG25 0591

Autoriser un soutien financier de 5 000 000 \$ à La fondation du refuge pour femmes Chez Doris, pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble, situé au 1221, rue Guy, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1624;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 000 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc., pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé 1221, rue Guy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1259286004

CG25 0592

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logements sociaux, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 222 957, situé sur la 2^e avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,50 mètres carrés, pour un montant total de 564 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 564 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble à la SHDM pour l'année 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société d'habitation et de développement de Montréal, à des fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 2^e Avenue à l'est de la place Chassé et au sud du boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour une somme totale de 564 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer un acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 564 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1255639003

CG25 0593

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 23 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'immeuble situé au 303 rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 208 661 228,45 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 23 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'immeuble, d'une superficie de 224 021 pieds carrés, situés au 303, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 208 661 228,45 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1255323010

CG25 0594

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour des travaux de construction du système de relèvement du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8a) - Dépense totale de 5 604 220,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2519-188997-C (3 soums.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1680;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de construction du système de relèvement du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Lot 8a), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 287 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P2519-188997-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 264 350 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 52 870 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1255606003

À 17 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0595

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la prestation de services de techniciens informatiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 4 929 495,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21055 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1671;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques, pour une somme maximale de 4 929 495,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21055;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement et du PDI du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1259563015

CG25 0596

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 30 904 998,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 523101 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1681;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation ainsi que des utilités publiques, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Lajeunesse et l'avenue Hamelin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 23 710 144,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 523101;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 556 521,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 638 332,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routière NRJ inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1257231055

CG25 0597

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec GLT+ inc. (Lot 1) et Cima+ s.e.n.c. (Lot 2), pour des services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour une période de 60 mois - Montant estimé des ententes : 4 753 756,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21093 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximale indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21093;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
GLT+ inc.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	1 878 921,45 \$
Cima+ s.e.n.c.	Services professionnels de gestion et de contrôle de chantiers	2 082 542,18 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 792 292,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de GLT+ inc. et de CIMA + s.e.n.c.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1258516001

CG25 0598

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial Smith (Brunet) entre l'avenue Carson et place Sims - Dépense totale de 6 103 227,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P24022-195976-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1679;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial d'agglomération Smith (Brunet), entre l'avenue Carson et place Sims, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 921 957,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24022-195976-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 984 391,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 196 878,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1250172001

CG25 0599

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Logistique Unicorp inc., pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée pour la Ville de Montréal, pour une durée de 63 mois, incluant deux options de renouvellement de 24 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 62 165 233,88 \$, taxes incluses -Appel d'offres public 24-20718 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1670;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 63 mois, incluant deux options de renouvellement de 24 mois chacune, par laquelle Logistique Unicorp inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de gestion vestimentaire intégrée, pour une somme maximale de 38 656 217,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20718;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 204 877,61 \$, taxes incluses, destinés aux frais de gestion par rapport aux prévisions;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 746,39 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service de l'approvisionnement;
- 5- d'autoriser une dépense de 224 960,09 \$, taxes incluses, à titre de frais d'implantation au Service des technologies de l'information;
- 6- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 7- d'autoriser une dépense de 5 116 480,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 8- d'autoriser une dépense de 767 472,02 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de prévoir des ajustements de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 1 633 800 \$ pour 2027, de 70 400 \$ pour 2028, de 72 600 \$ pour 2029 et de 74 700 \$ pour 2030 (montants nets de ristournes), tels que décrit dans la certification de fonds;
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;
- 11- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1259109001

À 17 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0600**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A: 12 183 526,39 \$), Sel Windsor ltée (Groupe A: 9 319 600,32 \$) et Selto Distribution inc. (Groupe B : 2 379 051,20 \$) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 882 177,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21090 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21090;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	10 152 938,66 \$
Sel Windsor ltée	Groupe A (Sel régulier)	7 766 333,60 \$
Selto Distribution inc.	Groupe B (Sel traité)	1 982 542,67 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 3 980 362,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Compass Minerals Canada Corp., Sel Windsor ltée et Selto Distribution inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1257362002

CG25 0601

Approuver deux projets d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société paramunicipale à but non lucratif, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, deux immeubles abritant des conciergeries situés respectivement au 2250, rue Plessis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 5697, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout d'une superficie de terrain totale de 1 032,90 mètres carrés, pour un montant total de 216 908,60 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dépense de dépréciation de 5 000 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer les deux immeubles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver deux projets d'acte par lesquels la Ville de Montréal vend à la société paramunicipale à but non lucratif, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), à des fins de logement abordable, deux immeubles abritant des conciergeries situés respectivement au 2250, rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 5697, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie totale de terrain de 1 032,9 mètres carrés, pour une somme totale de 216 908,60 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés aux projets d'actes;
- 2- d'autoriser une dépense de dépréciation de 5 000 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ces actes de vente substantiellement conformes aux projets d'actes joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer les deux immeubles;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1254333001

CG25 0602

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à céder à l'organisme Espace La Traversée, à des fins d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec (lot projeté 6 696 295), situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière / Autoriser l'organisme Espace La Traversée à entreprendre les travaux de construction sur une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, et ce, avant la signature de l'acte de cession / Autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / À toute fin que de droit, fermer et retirer du domaine public une partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec (lot projeté 6 696 295)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal cède, sans compensation financière, à l'Espace La Traversée, à des fins de réalisation d'un projet résidentiel locatif à vocation sociale et abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 2 648 223 (lot projeté 6 696 295) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public la partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant au lot projeté 6 696 295;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, selon les conditions suivantes :
 - sous réserve de la réception d'une confirmation écrite attestant que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots créés et publiés au registre foncier sont conformes à la promesse;

- sous réserve de la réception d'une confirmation écrite démontrant que l'Espace La Traversée a obtenu le financement nécessaire à la réalisation du projet;
 - pour autant que, selon l'avis du Service des affaires juridiques, la version finale de l'acte soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser l'Espace La Traversée à entreprendre les travaux de construction dès la finalisation de l'opération cadastrale, et ce, avant la signature de l'acte de cession;
 - 6- d'autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
 - 7- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1258290003

CG25 0603

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, un terrain correspondant au lot 6 592 719 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 681 mètres carrés, situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue de Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables / Autoriser la radiation des livres de la Ville de Montréal la somme de 139 496,64 \$, correspondant à la valeur aux livres de l'actif cédé et comptabiliser la dépense de fonctionnement afférente au Service de l'habitation dans l'exercice financier 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, un terrain constitué du lot 6 592 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 681 mètres carrés, situé à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord de la rue de Louvain Est, à des fins de construction de logements sociaux et abordables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la radiation des actifs de la Ville de Montréal, la valeur aux livres de l'immeuble cédé sans contrepartie, d'une valeur restante aux livres de 139 496,64 \$, cette dépense étant entièrement assumée par le Service de l'habitation pour l'agglomération;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte conditionnellement à la création de la Fiducie d'utilité sociale de L'Écoquartier Louvain, répondant aux exigences de l'entente de collaboration;
- 5- d'autoriser la signature de l'acte de cession entre la Ville de Montréal et la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain, en autant que l'acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet d'acte de cession susmentionné;
- 6- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public, à toute fin que de droit;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1259652002

CG25 0604

Autoriser la modification à la convention de gestion conclue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) / Approuver les budgets d'exploitation des immeubles visés par la convention pour un maximum de 2 535 000 \$, pour les immeubles localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390, rue Goyer et 3135, chemin de Bedford / Autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 2 535 000 \$ par année au budget de fonctionnement du service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1739;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CG25 0031);
- 2- d'approuver les budgets d'exploitation des immeubles visés par la convention pour un maximum de 2 535 000 \$, pour les immeubles localisés au 2665, 2830, 2940, 2950, 3170, 3390, rue Goyer et 3135, chemin de Bedford;
- 3- d'autoriser une augmentation des revenus et des dépenses équivalent de 2 535 000 \$ par année au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2026, 2027 et 2028;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1253867006

À 17 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0605

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 981 319,57 \$, pour la location de circuits en transmission de données dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG24 0017), majorant ainsi le montant total de la dépense à 11 381 903,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 700 292,07 \$, taxes incluses, pour la location de circuits de transmission de données dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG24 0017), majorant ainsi le montant total du contrat à 11 381 903,71 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 281 027,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1259660001

CG25 0606

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations Villeneuve B », situées au 4400-4420, avenue Coloniale, 3535-3545, rue De Bullion, 4670-4680, avenue de l'Hôtel-de-Ville, et 4025, rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 2 699,30 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, moyennant une rente annuelle de 3 120 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 930 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 003 828, 2 003 142, 1 443 754, 1 885 213 et 1 885 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 699,3 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 4400-4420, avenue Coloniale, 3535-3545, rue de Bullion, 4670-4680, avenue de l'Hôtel-de-Ville, et 4025, rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 3 120 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 930 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1259920001

CG25 0607

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations De Châteauguay III », situées au 2412-2416, rue Augustin-Cantin, 720, rue Charlevoix, 840, rue Charlevoix, 1125-1135, rue Jardin, et 1150-1160, rue Jardin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 080 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 990 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 381 058, 1 382 383, 1 382 384, 1 382 395, 1 851 651, 1 851 649 et 1 851 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 899,6 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 2412-2416, rue Augustin-Cantin, 720, rue Charlevoix, 840, rue Charlevoix, 1125-1135, rue Jardin et 1150-1160, rue Jardin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 30 décembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 080 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 3 990 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1259920002

CG25 0608

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Société d'habitation du Québec pour les propriétés connues comme les « Habitations Rose-de-Lima E et F » situées au 160-190, rue Rose-de-Lima, 145-155 et 165-175, rue Saint-Augustin, 5055, rue Sainte-Marie, et 170-174, rue Turgeon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie totale de 3 886,88 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 10 ans, à compter du 1^{er} décembre 2025, moyennant une rente annuelle de 4 960 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 4 680 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1695;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 573 516, 1573 296, 1 573 297, 1573 298 et 1 573 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3 886,88 mètres carrés, sur lequel sont érigés les bâtisses situées au 160-190, rue Rose de Lima, 145-155 et 165-175, rue Saint-Augustin, 5055, rue Sainte-Marie et 170-174, rue Turgeon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2035, moyennant une rente annuelle de 4 960 \$. La rente consentie représente une subvention totale de 4 680 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1259920003

CG25 0609

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation du collecteur Iberville-Larivière-Fullum - Dépense totale de 3 860 769,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2534-204516-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur Iberville-Larivière-Fullum, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 040 054,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2534-204516-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 010,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 212 703,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1256666001

À 17 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 à 20.75 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0610

Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.) pour des travaux d'aménagement et de correctifs exigés par le Service de sécurité incendie de Montréal aux usines de production d'eau potable de Dorval et de Lachine, pour une période de neuf mois - Dépense totale de 3 157 721,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DEP-P2526-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement et de correctifs exigés par le Service de sécurité incendie de Montréal aux usines de production d'eau potable de Dorval et de Lachine, pour une période de neuf mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 745 844,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public DEP-P2526-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 274 584,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 137 292,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1257572002

CG25 0611

Autoriser une dépense additionnelle totale de 90 402,54 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1684;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 82 184,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en science du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Solutions d'affaires UL Canada inc. (CG17 0312), majorant ainsi le montant total du contrat à 640 575,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 218,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1258009002

CG25 0612

Approuver un projet de sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces par lequel la Ville de Montréal prête à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à titre gratuit, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un immeuble situé entre le boulevard Marcel-Laurin, la rue Grenet à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Le montant de la subvention immobilière est de 83 160 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet de sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces par lequel la Ville de Montréal prête à La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment situé entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, à l'angle du boulevard Thimens, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout, selon les termes et conditions prévus à la sous-permission d'occupation et d'utilisation d'espaces.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1255323015

CG25 0613

Approuver l'addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville de Montréal vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1254501006

CG25 0614

Approuver la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la protection du collecteur d'égout, grevant une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la création d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la protection du collecteur d'égout, grevant une partie des lots 5 207 395, 5 273 833 et 5 273 834 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1259920006

À 17 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.76 à 20.80 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0615

Accorder un contrat à CGI Environnement inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage, dans l'avenue Vincent-D'Indy, du boulevard du Mont-Royal au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 991 741,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 505601 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans l'avenue Vincent-D'Indy, du boulevard du Mont-Royal au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 839 388,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505601;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 908,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 444,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1257231063

CG25 0616

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir son projet PME en mouvement - Hop! Le Sommet - Maillage pour les années 2026-2027-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1725;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir son projet PME en mouvement – Hop! Le Sommet – Maillage, pour les années 2026-2027-2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.77 1257797003

CG25 0617

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour les années 2026-2027-2028 dans le cadre de son projet d'accompagnement et de développement des SDC / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2026, 2027 et 2028, dans le cadre de son projet d'accompagnement et de développement des sociétés de développement commercial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.78 1257797004

CG25 0618

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, de conduites d'égouts et de travaux connexes, dans l'avenue De Lorimier, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke - Dépense totale de 11 164 809,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2531-202321-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau et de conduite d'égout et de travaux connexes dans l'avenue De Lorimier, entre les rues Notre-Dame et Sherbrooke et les rues adjacentes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 937 070,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2531-202321-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 340 560,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 887 178,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.79 1250194001

CG25 0619

Accorder un contrat à Hudson Six Civil Inc., pour la réalisation des travaux d'infrastructures destinés à alimenter les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville situé au 100, rue de Louvain Ouest - Dépense totale de 552 799,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15977 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'infrastructures destinés à alimenter les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 545,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15977;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 254,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil Inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.80 1259958002

À 17 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.81 à 20.85 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0620

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux d'aménagement paysager, de voirie et de sécurisation du site accueillant les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville situé au 100, rue de Louvain Ouest - Dépense totale de 277 567,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15971 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1678;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Environnement routier NRJ inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement paysager, de voirie et de sécurisation du site accueillant les habitations modulaires avec accompagnement sur le terrain de la Ville de Montréal situé au 100, avenue de Louvain Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 252 333,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15971;

- 2- d'autoriser une dépense de 25 233,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement routier NRJ inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.81 1255386006

CG25 0621

Autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.82 1253838003

CG25 0622

Autoriser une dépense additionnelle 10 885,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense additionnelle de 79 827,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences / Annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses 76 798,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'excavation qui ne sont pas facturables à Énergir dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG25 0201)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'annuler le budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (CG25 0201);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 885,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 827,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.83 1247231054

CG25 0623

Approuver une entente avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement des projets d'habitation, pour un montant maximal de 3,3 M\$.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1709;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement d'un soutien financier de 3 300 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la période de 2025 à 2027, pour le démarrage et le pré-développement des projets favorisant la création ou le maintien de logements hors marché;
- 2- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les conditions et les modalités du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.84 1256898002

CG25 0624

Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CG25 0495), afin d'apporter une modification à la source de financement / Autoriser la modification de la source de financement, en remplaçant le Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial par l'Entente Réflexe 3.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1690;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CG25 0495), afin d'apporter une modification à la source de financement;
- 2- d'autoriser la modification de la source de financement, en remplaçant le Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - développement territorial par l'Entente Réflexe 3.

Adopté à l'unanimité.

20.85 1250193002

À 17 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.86 à 20.90 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0625

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9103-3522 Québec inc., à des fins de parc à caractère régional, le lot 6 618 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 14 583,3 mètres carrés, situé sur la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 6 007 445 \$, plus les taxes applicables / Autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire de 42 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, Mont-Royal et sports vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2026 afin de couvrir les frais de sécurisation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de 9103-3522 Québec inc., à des fins de parc à caractère régional, le lot 6 618 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 14 583,3 mètres carrés, situé sur la rue de Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 6 007 445 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, substantiellement conforme au projet d'acte qui se trouve dans l'intervention du Service des affaires juridiques;
- 3- d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville de Montréal, le cas échéant;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9103-3522 Québec inc., ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur, le cas échéant;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire de 42 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2026 afin de couvrir les frais de sécurisation;
- 6- de verser l'immeuble dans le domaine public à la signature de l'acte;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.86 1259245002

CG25 0626

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout d'une superficie totale de terrain de 374,6 mètres carrés, pour un montant total de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation / Autoriser une dévaluation de 1 430 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 7120, rue D'Iberville, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 167 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 374,6 mètres carrés, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 430 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale.
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.87 1256037002

CG25 0627

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société de gestion Querbes inc., à des fins d'habitation, notamment de logement social et abordable, un immeuble situé au 7898, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant le lot 3 456 363 du cadastre du Québec, d'une superficie de terrain totale de 260,1 mètres carrés, pour un montant total de 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 400 000 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation / Autoriser une dévaluation de 1 165 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1730;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif, la Société de gestion Querbes inc., à des fins d'habitation, notamment de logement social et abordable, un immeuble situé au 7898, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 3 456 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 260,1 mètres carrés, pour une somme totale de 400 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 165 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 400 000 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.88 1256037003

CG25 0628

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1743-1747, avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant total de 201 637 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 601 694 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 201 637 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société de l'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1743-1747, avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 201 637 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;

- 2- d'autoriser une dévaluation de 601 694 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 201 637 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation, pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.89 1256037004

CG25 0629

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son Plan d'action 2025-2028 (CG25 0314), autorisant une modification à la source de financement des 2 premiers versements d'un montant total de 1 333 333 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1728;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son Plan d'action 2025-2028 (CG25 0314);
- 2- d'autoriser une modification à la source de financement des deux premiers versements d'un montant total de 1 333 333 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.90 1258379004

À 17 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.91 à 20.95 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0630

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Station Crowley inc., aux fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant d'une superficie de 790,9 mètres carrés, correspondant au lot 6 607 823 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 4 200 525 \$, plus les taxes applicables / Autoriser l'émission d'un chèque de 420 052 \$ à Station Crowley inc. à titre de dépôt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station Crowley inc., aux fins de logements sociaux et abordables, un terrain vacant d'une superficie de 790,9 mètres carrés, constitué du lot 6 607 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 4 200 525 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse;
- 2- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 4- d'émettre un chèque de 420 052 \$ au nom de Station Crowley inc. au moment de la signature de la promesse bilatérale à titre de dépôt;
- 5- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant du solde du prix de vente pour l'acquisition au nom de Station Crowley inc. ou au nom du notaire en fidéicommis du vendeur, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.91 1255639005

CG25 0631

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. 3 terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;
- 2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.92 1259920008

CG25 0632

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant total de 126 732 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 673 268 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 126 732 \$ au Service de l'habitation pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la SHDM pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1731;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale, par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à l'organisme sans but lucratif Gérer son quartier, à des fins de logements social, un immeuble situé au 701, rue du Couvent, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant total de 126 732 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 673 268 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 126 732 \$ pour l'année 2025 au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;

- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.93 1255792012

CG25 0633

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 2661-2663, rue du Centre, Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant total de 305 161 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser une dévaluation de 1 079 839 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents à 305 161 \$ /au Service de l'habitation, pour la revente du terrain pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société de l'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1732;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Gérer son quartier, à des fins de logement social, un immeuble situé au 2661-2663, rue Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 380 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 305 161 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 079 839 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 305 161 \$, pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'Immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'Immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.94 1255792011

CG25 0634

Approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logements social, un immeuble situé au 1451-1455, rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant total de 200 000 \$ au Service de l'habitation, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025 / Autoriser une dévaluation de 1 275 000 \$ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025 / Amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal pour y retirer l'immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à Mission Old Brewery, à des fins de logement social, un immeuble situé au 1451-1455, rue Sicard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme totale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale;
- 2- d'autoriser une dévaluation de 1 275 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 200 000 \$ pour l'année 2025, au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'amender l'annexe 1 de la convention de gestion conclue avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour y retirer l'immeuble;
- 5- d'approuver tout projet d'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel projet d'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville, à signer la promesse bilatérale ainsi que l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, aux termes et conditions de la promesse bilatérale;
- 7- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente résultant de la promesse bilatérale;
- 8- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.95 1255792013

À 17 h 15,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.96 à 20.99 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0635

Approuver une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Centre de transformation de logement communautaire, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logements hors marché, pour une somme maximale de 186 260 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.96 1256898001

CG25 0636

Approuver l'entente de services de premiers répondants entre Urgences-Santé et la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 29 septembre 2025, conformément aux dispositions de la Loi sur les services hospitaliers (RLRQ, chapitre S-6.2), afin d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population montréalaise

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente de services de premiers répondants entre Urgences-Santé et la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 29 septembre 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les services hospitaliers* (RLRQ, chapitre S-6.2) afin d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

20.97 1255426001

CG25 0637

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société d'habitation des communautés noires à titre de frais de pré-développement pour la réalisation d'un projet d'acquisition à Montréal-Nord, dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver la convention de contribution financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), à titre de frais de pré-développement pour la réalisation d'un projet d'acquisition à Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.98 1259286003

CG25 0638

Accorder un soutien financier de 3 964 392 \$, à la Société d'habitation des communautés noires, pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des boulevards Langelier et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et la Société d'habitation des communautés noires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1747;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 964 392 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à la Société d'habitation des communautés noires (SHCN), pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 668 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des boulevards Langelier et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.99 1253956004

30 – Administration et finances

À 17 h 16, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0639

Autoriser une dépense maximale de 1 070 597,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux d'aménagement et de déménagement du Service des technologies et de l'information requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2025 par sa résolution CE25 1549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 639 466,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement des espaces de travail et de déménagement requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs de la Ville, et ce, afin de relocaliser et de regrouper le Service des technologies de l'information;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 142,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 327 989,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250202001

CG25 0640

Approuver le projet d'addenda 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé visant à modifier l'échéancier de la réalisation des travaux relativement à la reconstruction de la piste cyclable située sur le boulevard Morgan entre l'avenue Clark-Graham et la voie ferrée de la gare de train EXO (CG23 0702) / Autoriser une dépense additionnelle de 131 813,38 \$, taxes incluses, majorant ainsi la contribution financière de la Ville de Montréal à 418 094,28 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1628;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 131 813,38 \$, taxes incluses, visant à modifier l'échéancier de la réalisation des travaux relativement à la reconstruction de la piste cyclable située sur le boulevard Morgan, entre l'avenue Clark-Graham et la voie ferrée de la gare de train EXO (CG23 0702), majorant ainsi le montant du soutien financier à 418 094,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1257231062

CG25 0641

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Saint-Firmin et l'avenue des Récollets ainsi qu'entre les rues Marcelin-Wilson et Lajeunesse et sur la rue Hochelaga, entre la rue Fullum et le boulevard Pie-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un Fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations Henri-Bourassa et Hochelaga dans le cadre du programme FTA;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254368005

CG25 0642

Autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 \$, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025 et autoriser le virement budgétaire en 2025 au montant de 800 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, non récurrent et sans ajustement aux bases budgétaires des exercices subséquents.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 \$, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1253302004

CG25 0643

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se trouvant à l'intérieur du parc-nature du Ruisseau-De Montigny :

1 276 340	1 276 341	1 276 358	3 051 752
3 051 751	1 005 859	1 338 658	1 870 578
1 345 162	1 697 337	1 697 339	

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - la présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement établissant le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1240683004

À 17 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0644

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (4612 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1259641004

CG25 0645

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 159 336 769,69 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 159 336 769,69 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1250145002

CG25 0646

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1632;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (5466 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1259641003

CG25 0647

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2025 par sa résolution CE25 1633;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (5089 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1259641005

CG25 0648

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kilovolts de la ligne d'alimentation aérienne reliant les postes de Saraguay et Rockfield sur le territoire des villes de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine) ainsi que le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kilovolts par des postes à 315-25 kilovolts, respectivement situés dans la Ville de Côte-Saint-Luc et dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kilovolts de la ligne d'alimentation reliant les postes de Saraguay et Rockfield sur le territoire des villes de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine) ainsi que le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kilovolts par des postes à 315-25 kilovolts respectivement situés dans la ville de Côte-Saint-Luc et dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1258845014

À 17 h 17,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0649

Approuver le Rapport annuel d'activités pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1748;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2 - de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1255531002

CG25 0650

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes du gouvernement du Canada / Approuver le projet de convention de subvention y étant associée pour le projet du « parc-nature de l'écoterritoire de la falaise »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1751;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « parc-nature de l'écoterritoire de la falaise »;
- 2 - de confirmer que la Ville de Montréal :
 - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
 - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
 - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;
- 3 - d'approuver la convention de subvention à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1255186001

CG25 0651

Approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1772;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la mise à jour 2025-2030 de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1244141002

CG25 0652

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc., pour la conception et la construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 9 789 267,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15944-1 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2025 par sa résolution CE25 1792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de conception et de construction des champs de tir extérieurs pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 023 990,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15944-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 203 598,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 561 679,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1258304001

CG25 0653

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 1500 mm dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish - Dépense totale de 38 310 349,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2515-187701-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2025 par sa résolution CE25 1793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 1500 mm dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 34 006 041,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2515-187701-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 400 604,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 903 703,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1257976001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 18, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0654

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1240683005

CG25 0655

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259443002

42 – Adoption de règlements

À 17 h 19, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0656

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0520;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0520;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Ruisseau-De Montigny ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1240683003

Règlement RCG 25-017

CG25 0657

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0521;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0521;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur le lot 6 550 764 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1257596003

Règlement RCG 25-018

CG25 0658

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0522;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0522;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot 2 789 004 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1259944003

Règlement RCG 25-019

CG25 0659

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0523;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0523;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2025 par sa résolution CE25 1290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1250164001

Règlement RCG 19-004-4

CG25 0660

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0524;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0524;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2025 par sa résolution CE25 1369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation des bâtiments situés sur le lot 6 677 685 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1258707009

Règlement RCG 25-020

À 17 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0661

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0525;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0525;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation (RCG 25-014).

Adopté à l'unanimité.

42.06 1253227002

Règlement RCG 25-014-1

CG25 0662

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0526;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0526;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises »;
- 2- de réserver une somme de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1255629002

Règlement RCG 25-021

CG25 0663

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CM25 0527;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CM25 0527;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août 2025 par sa résolution CE25 1480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1253867008

Règlement RCG 23-016-2

CG25 0664

Adoption avec changement du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0528;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0528;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 20 août 2025 et du 17 septembre 2025 par ses résolutions CE25 1490 et CE25 1778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Adopté à l'unanimité.

42.09 1258276006

Règlement RCG 20-013-9

CG25 0665

Adoption avec changement du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0529;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 août 2025 par sa résolution CG25 0529;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 21 août 2025 et du 10 septembre 2025 par ses résolutions CE25 1501 et CE25 1656;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003).

Adopté à l'unanimité.

42.10 1250683003

Règlement RCG 19-003-5

50 – Ressources humaines

À 17 h 20, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG25 0666

Abroger la résolution relative à l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) (CG25 0163), pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'abroger la résolution relative à l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) (CG25 0163), pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal à la Division des normes professionnelles de la SQ, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326005

Point 51.01 – Désigner Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans, à compter du 25 septembre 2025

Retiré – voir point 3.01

Point 65.01 – Motion sur l'utilisation de l'espace public pour les prières de rues et la protection de la paix civique à Montréal

Retiré – voir point 3.01

À 17 h 21, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à Mme Dida Berku qui remercie les membres de l'assemblée et témoigne de sa vie politique, de ses expériences ainsi que des défis relevés durant les dernières années. Elle indique qu'elle quitte la vie politique et souhaite bonne chance à tous les candidats pour les élections à venir.

La présidente la remercie et cède la parole à Mmes Julie Brisebois et Émilie Thuillier qui à tour de rôle remercient les différentes équipes qui travaillent en soutien aux conseils, souhaitent une bonne retraite de la vie politique à ceux et celles qui quittent leurs fonctions politiques municipales et adressent des vœux de réussite à ceux et celles qui continuent la course afin de servir la population.

En terminant, Mme Blanchet remercie les membres de leur confiance envers elle en tant que présidente d'assemblée au cours des quatre dernières années et ainsi que Mme Julie Brisebois de son soutien et de sa disponibilité en tant que vice-présidente d'assemblée. Elle remercie également les différents services et équipes de la municipalité qui œuvrent au bon fonctionnement des séances. Enfin, Mme Blanchet fait l'éloge de toutes les personnes qui ne se représentent pas aux prochaines élections notamment pour leur engagement et souhaite également bonne chance à ceux et celles qui font le choix de poursuivre et de se représenter à nouveau.

À 17 h 29, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite une bonne soirée à toutes et tous et bonne continuation.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE